

autorités concernées, au Canada et en Corée, en ce qui a trait à la mise à jour de l'information.

- b) Les deux gouvernements ont souligné l'existence d'un protocole d'entente entre le KDB et l'ex-Investissement Canada (devenu la Direction générale de l'investissement et de la technologie du MAECI) et se sont engagés à le renouveler pour leur bénéfice mutuel.
- c) Chacun des deux gouvernements désignera des entités appropriées facilement accessibles aux compagnies de l'autre pays demandant des renseignements concernant l'investissement ou de l'aide.
 - 1. Le gouvernement de Corée désignera comme centres d'information en Corée le *Overseas Investment Information Center* de la *Export-Import Bank of Korea* et le SMEPC. Le gouvernement de Corée désignera également le *Foreign Information Center* du consulat général de Corée à Toronto (essentiellement pour l'information de source gouvernementale), la succursale du KOTRA et le bureau du KDB à Toronto (pour l'information commerciale et l'information sur les entreprises) comme centres d'information au Canada.

Ces centres prépareront et publieront des documents d'information sur la réglementation et les procédures relatives à l'investissement étranger en Corée et ils aideront les entreprises canadiennes à se procurer les renseignements nécessaires. Ils se chargeront également de mettre en contact